

## Avocat en urgence

---

Par Kevin44

Bonjour,

Est il possible de changer d'avocat pour des raisons " d'entente 4 jours avant l'audience devant le juge des affaires familiales " ?

J'espère une réponse rapide svp.

Cordialement Corentine.

---

Par kang74

Bonjour

Votre avocat vous conseille en connaissant le cadre du droit, les demandes des parties et les pièces apportées : donc les raisons d'entente ne sont elles pas dues au fait que son conseil , basé sur son expérience, ne vous convient pas ?

Parce que trouver un autre avocat à 4 jours de l'audience, même s'il est très mauvais pour avoir peu de client, tient du miracle .

Se posera aussi le problème d'avoir payé le premier avocat , avant de pouvoir en avoir un autre .

Enfin si vous y arriviez, le nouveau demandera, bien évidemment, un report .

Pour étudier le dossier transmis par son confrère ... et peut être aboutir à la même conclusion .

---

Par Rambotte

Bonjour.

Qu'entendez-vous par "des raisons d'entente" ?

Des raisons de bonne entente ou des raisons de mauvaise entente ?

Entente entre qui et qui ? Entre les deux parties, entre une partie et son avocat, entre les deux avocats? ?

---

Par Isadore

Bonjour,

Théoriquement oui, c'est possible. En pratique, comme l'a indiqué Kang, cela pose plein de problèmes, surtout qu'il n'y a pas de cas de force majeure qui vous garantit un report.

Si vous n'avez pas sous le coude un avocat de rechange, c'est mort. Et si vous en avez un, il doit pouvoir vous expliquer comment il va gérer la reprise du dossier...